

## Suggestions :

Aller sur [www.google.ch](http://www.google.ch) et faire une recherche

« *danger antenne relais* »

« *danger rayons ionisants* »

« *danger ondes électromagnétiques* »

Aller sur [www.youtube.com](http://www.youtube.com) et faire une recherche

« *danger antenne relais* »

« *danger rayons ionisants* »

« *danger ondes électromagnétiques* »

Informez-vous et décidez avant qu'il ne soit trop tard ? C'est urgent. Aujourd'hui c'est la 4G sur l'immeuble voisin et tout prochainement c'est **la 5G**, déjà prédite **10 fois plus dangereuse**.

Résultat, perte de **santé**, perte de **valeur immobilière**, quartier sinistré et invendable, **perte de revenu** immobilier, les **locataires s'en iront**.

Sans agissement (opposition) avant le délai légal (30 jours depuis le 23 novembre) vous n'avez plus aucun droit, juste le droit de vous taire à jamais, délai d'opposition échu !

L'antenne est présentée comme non dangereuse par Sunrise, c'est bien pourquoi ils payent 150'000.- francs échelonnés sur 15 ans. (Incohérent)

Dans un rayon de 300 mètres, il y a possibilité de faire une opposition. Il y a environ 60 immeubles concernés ou 1'000 logements. Si chaque logement perd 50'000 à 100'000 de valeur (ou plus), ce sont 50'000'000 à 100'000'000 de francs (**ou cent millions**) qui sont en jeu (ou plus).

La plupart des **assurances**, peut-être toutes, ont déjà des **causes d'exclusion pour dégâts occasionnés par les rayonnements ionisants**, c'est une démonstration que ces rayonnements **ne sont pas inoffensifs**.